

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/141

Objet : Travaux sur façade

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de permis de construire n°03246222A0004,

VU la demande présentée le 09/07/2025 par la SAS MORELLO agissant pour le compte du Toit Familial de Gascogne en vue d'occuper le domaine public au droit du 10 rue du Général Labadie, afin d'effectuer des travaux sur façade avec pose d'un échafaudage, pour la période du 15/07/2025 au 18/07/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRÊTE

Article 1 : La SAS MORELLO est autorisée à occuper le domaine public au droit du 10 rue du Général Labadie, afin d'effectuer des travaux sur façade avec pose d'un échafaudage, pour la période du 15/07/2025 au 18/07/2025.

Article 2 : Durant les travaux, la circulation sera maintenue en permanence et réglée au moyen de feux tricolores.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 9 juillet 2025

Le Maire
Barbara NETO

